



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 35-20190322

**LUTTE ANTI-VECTORIELLE - APPROBATION DE LA
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT D'ENLEVEMENT
DES VEHICULES EPAVES ENTRE LES BAILLEURS SOCIAUX
ET LA CASUD**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-beux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 35-20190322

**LUTTE ANTI-VECTORIELLE - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE
DE PARTENARIAT D'ENLEVEMENT DES VEHICULES EPAVES
ENTRE LES BAILLEURS SOCIAUX ET LA CASUD**

Le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence environnementale et dans ce contexte de Lutte Anti-Vectorielle et d'épidémie du virus de la Dengue, la CASUD souhaite travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux de son territoire afin d'améliorer la collecte des déchets, notamment la problématique des Véhicules Hors d'Usage au sein des habitats collectifs.

C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux est nécessaire afin de pouvoir définir les règles de droit et préciser les responsabilités de chaque partenaire pour améliorer l'enlèvement des véhicules sur le domaine privé des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la CASUD.

En effet, la présence de véhicules « épave » sur le territoire de la CASUD reste une préoccupation majeure et constante. Il s'agit pour la CASUD de prendre en compte les véhicules dit « légers » ayant un poids inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Par Véhicule Hors d'Usage (VHU) ou véhicule dit « épave », la CASUD entend tout véhicule terrestre à moteur privé d'éléments indispensables à son bon fonctionnement, ou économiquement irréparable.

Pour ce faire, la CASUD s'engage à mener des actions en matière de lutte anti vectorielle, en enlevant les véhicules abandonnés sur les parkings privés des bailleurs sociaux et les valorisant dans le cadre du marché de collecte des véhicules hors d'usage.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe de convention de partenariat d'enlèvement des véhicules épaves et en voie d'épavisation entre les bailleurs sociaux et la CASUD
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le principe de convention de partenariat d'enlèvement des véhicules épaves et en voie d'épavisation entre les bailleurs sociaux et la CASUD,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

